

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL – 1^{ère} ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par les présentes données,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain, pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau de la soussignée au 375 de la rue Saint-Joseph à Saint-Prospér-de-Champlain, le 28 octobre 2024;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville, ledit rôle;

Une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes ainsi qu'à l'hôtel de ville de Saint-Prospér-de-Champlain.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes, province de Québec, G0X 3K0).

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Prospér-de-Champlain, ce 7 novembre 2024.

/ Sandra Turcotte /

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière